

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE LETTRES,
LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU 18 NOVEMBRE 2004**
(approuvé par les membres du Conseil de Faculté en date du 23 mars 2005)

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ DU 16 juin 2004

M. HERBIN ouvre la séance en invitant les membres du conseil à se prononcer sur le procès-verbal du précédent conseil. Celui-ci est validé à l'unanimité.

M. ZIEGER souhaite compléter la liste des colloques avec les dates du Congrès de l'Association Française de Littérature Générale et Comparée : du 28 au 30 septembre 2005.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

M. HERBIN présente Florence DOOM, nommée Attachée de Direction à la FLLASH depuis le 1^{er} septembre 2004, succédant à M. BOUCHEZ, nommé Chef du service scolarité à l'UVHC.

M. HERBIN communique les informations suivantes :

- Point sur les examens : n'a pu être réalisé en raison de l'absence de Mme DHORNE depuis 1 mois et demi et l'absence de Mme DIVERCHY depuis ce jour. M. HERBIN en profite pour sensibiliser les chefs de départements afin que chacun puisse venir en aide aux 3 autres personnes du service examens qui seront chargées d'élaborer le calendrier des épreuves de janvier 2005, la direction des examens étant défaillante.

- Au sujet du récent courrier du Directeur de la FLLASH concernant les absences adressé à tous les enseignants, M. HERBIN tient à rectifier les termes impropres utilisés par certains enseignants : il ne s'agit pas de rattraper les jours fériés, mais de programmer les enseignements en dehors des jours fériés.

M. HERBIN suggère que cette année, par exemple, les 2 premières journées de la semaine de CTA en janvier soient consacrées aux rattrapages pour les enseignants concernés par les 2 jours fériés du 1^{er} semestre.

M. LI CRAPI fait remarquer que certains rattrapages sont difficiles à programmer.

Toute absence, en dehors des maladies et autres absences réglementées (congé formation, maternité,...), donne lieu à rattrapage. Il est rappelé que le certificat médical doit être envoyé dans les 48 H. Un problème se pose lors des surveillances d'examens lorsque des enseignants sont malades considérant qu'ils n'ont pas à rattraper.

M. HIRSCHI soulève la question des heures complémentaires non réalisées en raison d'une absence pour motif médical. M. HERBIN répond qu'en dehors des heures statutaires qui ne sont pas à rattraper dans ce cas, les heures complémentaires non assurées et non rattrapées ne seront pas payées.

Toujours concernant le courrier de M. HERBIN, un rectificatif est à noter : 1H00 de séminaire en Master Recherche = 1H15 éq. TD. M. HIRSCHI demande que la nouvelle définition du séminaire de Master Recherche soit formulée différemment : 2H00 de séminaire = 1H00 CM et 1H00 TD. Mme SPIQUEL abonde dans le sens de M. HIRSCHI dans la mesure où cela correspond davantage à la réalité et que, de plus, d'un point de vue comptable, cela revient à la même chose.

M. HEUDE a le regret d'annoncer que le département d'Histoire n'acceptera pas ce système de rémunération sauf si des textes réglementaires peuvent être produits. M. HERBIN répond que cette réglementation est dans les faits définie par la dotation du ministère qui est établie sur la base de 1 tiers de CM et 2 tiers de TD.

- M. HERBIN annonce le renouvellement complet du Conseil de la FLLASH, le mandat de tous les conseillers arrivant à échéance en février 2005, et laisse la parole à Florence DOOM qui présente le calendrier électoral :

- affichage des listes électorales : 25 janvier 2005
- le dépôt des candidatures : entre le 31 janvier et le 4 février 2005
- élections : 9 et 10 février 2005

et rappelle le nombre de sièges à pourvoir par collège :

- collège A (enseignants) : 9
- collège B (enseignants) : 9
- collège AITOS : 4
- collège Usagers : 9

2 bureaux de vote sont prévus : 1 au bâtiment Matisse et 1 à Cambrai.

Mme ESCARABAJAL demande si un bureau de vote ne pourrait être envisagé à Ronzier.

Lors du dernier renouvellement complet du Conseil, en janvier 2001, un autocar avait été financé par le département arts pour permettre aux étudiants de Ronzier de venir voter au Mont Houy.

Après discussion, il est décidé d'étudier l'éventuelle possibilité d'organiser un bureau de vote à Ronzier pour 1 seule journée, sous réserve du caractère légal d'un tel dispositif.

- En matière d'économie, chaque département a fait un gros effort pour essayer de réduire les dépenses de fonctionnement au niveau des heures d'enseignement (fermeture d'option où il y avait peu d'inscrits, pas d'ouverture de certains parcours, passer certains CM en TD...). Il reste encore les maquettes des Arts à revoir. Dans certains départements, la répartition CM / TD est très désavantageuse pour la FLLASH (jusqu'à 40 % de CM par exemple) notamment lorsque cela concerne un seul groupe.

- En matière de dépenses téléphoniques, des abus ont été constatés sur certains postes, notamment au niveau d'appels vers l'étranger : M. HERBIN demande que tous, enseignants et AITOS, soient sensibilisés afin de restreindre les appels téléphoniques. M. HERBIN évoque le cas d'un poste téléphonique d'une personne en arrêt maladie pendant 1 mois ; poste qui a été utilisé pendant l'absence de cette personne et même pendant la fermeture de l'établissement.

- Le recrutement du second tour 2004 de 2 enseignants-chercheurs est en cours :

- MCF en 9^{ème} section : littérature française, poésie française et latine

- MCF en 22^{ème} section : histoire contemporaine, histoire sociale (création obtenue au titre de la recherche).

Rappel des demandes de créations de postes classées lors du dernier conseil : le poste MCF 22^{ème} section ayant été obtenu, il reste à obtenir le poste de PR 18^{ème} section (arts plastiques, nouvelles technologies) classé 6^{ème} et dernier au niveau de l'UVHC (demandes limitées à 6 cette année pour l'établissement).

M. HERBIN rappelle qu'un poste de MCF 12^{ème} section (allemand) a été requalifié en MCF 9^{ème} section (littérature) pour le second tour 2004.

M. GOUAZE demande ce qu'il adviendra du poste de M. WINTERMEYER (MCF 12^{ème} section) occupé cette année par une ATER. M. HERBIN répond que la FLLASH étant redevable d'un poste à l'IUFM, ce support de MCF lui sera donc rétrocédé en 2005. M. GOUAZE attire l'attention sur le problème que posera la disparition de ce poste l'an prochain dans la mesure il n'y aura plus d'autre enseignant que Mme SFORZIN pour assurer tous les enseignements de littérature allemande : charge impossible à assumer par une seule personne.

M. ZIEGER propose d'envisager une solution de transition (en attendant la reprise des effectifs étudiants) : 2 enseignants de la FLLASH du département Lettres Modernes, qualifiés en littérature comparée, sont également germanistes et pourraient éventuellement « dépanner » à la demande expresse du département d'Allemand. Par ailleurs, Mme DESCARGUES-GRANT fait part du déficit d'un poste de PR en 11^{ème} section (anglais) pour la linguistique.

- M. HERBIN annonce qu'il mettra fin à son mandat de Directeur de la FLLASH en fin d'année universitaire 2004-2005 (au lieu de l'échéance initiale prévue en mars 2006).

- Un forum pour les lycéens est prévu du 24 au 27 novembre 2004 à LIEVIN : M. HERBIN appelle à la participation de toutes les personnes volontaires.

- Une délégation de la municipalité de Valenciennes accueillant des Allemands de la ville de Düren, dans le cadre de l'anniversaire du jumelage entre les 2 villes, viendra rendre visite à la FLLASH le 24 novembre 2004.

BUDGET 2005 – DBM - SUBVENTIONS

- Les DBM de transfert et de rattachement (8 900,63 euros) proposées sont votées à l'unanimité.

- Les subventions suivantes sont proposées : au titre de l'année 2004, il s'agit du reversement de 10 % sur la vente des photocopiés assurée par les corpos. Il est précisé que c'est la dernière année où ce reversement sera effectué dans la mesure où seul M. DUTHILLEUL, Régisseur de recettes, est habilité à percevoir ce type de recettes. Au titre de l'année 2005, il s'agit des subventions accordées annuellement aux corpos sous réserve de production des justificatifs habituels (convention d'occupation des locaux, souscription d'une assurance, la demande de subvention ...).

- au titre de l'année 2004 :

Corpo ATHENA 665 euros

- au titre de l'année 2005 :

- Corpo ATHENA 600 euros

- Corpo C.ARTS.P. DIEM 380 euros

- Corpo LEA 380 euros

M. HERBIN souligne que la FLLASH n'a prévu de subvention aux P.U.V. cette année, dans la mesure où M. HIRSCHI n'a fait aucune demande à ce jour.

- Le budget 2005

M. HERBIN présente le budget 2005 qui s'élève à 369 934 euros (contre 401 667 euros l'an dernier), avec une D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) de 239 434 euros (environ 10% de moins que l'an dernier).

En matière de **recettes**, M. HERBIN souligne la présence d'une nouvelle rubrique inscrite dès le budget initial (habituellement, cela passe sous forme de DBM) : « Mise à disposition de personnels » d'un montant de 33 500 euros : il s'agit du prêt « payant » de plusieurs postes vacants d'enseignants pendant 1 an à d'autres composantes de l'UVHC.

Au sujet de recettes éventuelles en formation continue, M. HERBIN informe que le CEPPEP a promis à la FLLASH de lui reverser 3 euros de l'heure par étudiant mais cette recette n'a pas été comptabilisée en attendant l'officialisation de la procédure. M. DULION approuve cette mesure de prudence et rappelle que ce reversement pourra faire l'objet d'une DBM ultérieurement.

Par ailleurs, la création de « Université pour tous », sous l'impulsion du CEPPEP, pourrait être une petite source de recettes supplémentaires : une partie des « cotisations » des inscrits à des cours magistraux serait reversée à la FLLASH dans la mesure où des enseignants de la FLLASH seraient appelés à intervenir.

M. DULION précise que ce paiement sera organisé selon des règles établies au niveau de l'UVHC et approuvées par le C.A. : officiellement rien n'est prévu à ce jour.

En matière de **dépenses**, M. HERBIN commente la rubrique des heures complémentaires d'enseignement s'élevant à 192 034 euros, (il était prévu 171 487 euros au budget de l'an dernier, alors que nous en sommes à ce jour à 226 000 euros payés pour cette rubrique). Il est donc prévisible que l'estimation du montant de cette dépense sera insuffisante. M. HERBIN précise néanmoins que 600 heures environ correspondant à une partie de LEA de Cambrai sont à déduire ainsi que toutes les économies des divers départements représentant environ 1 400 heures, soit un total de 2 000 heures complémentaires en moins par rapport à l'an dernier.

Mme SPIQUEL souhaite que soit soulignée la baisse du montant de la rubrique « autres indemnités : surveillances » d'environ 10 000 euros ; économie rendue possible grâce à une réorganisation du système de surveillance (notamment à la session de septembre) et l'effort demandé aux enseignants par l'augmentation de leurs obligations horaires en matière de surveillance d'examens.

M. HERBIN évoque le manque de financement pour le renouvellement de matériel vieillissant, notamment les magnétoscopes. Mme SPIQUEL, se faisant l'écho de quelques enseignants linguistes, fait part du problème des magnétophones dans un état lamentable pour l'enseignement des langues. M. HERBIN répond en précisant que l'UVHC a programmé l'implantation d'un Centre de Langues et qu'à ce titre il y aura certainement des moyens matériels mutualisés plus performants.

M. DEMORY, chargé de ce projet par le Président de l'UVHC, informe le Conseil qu'un Centre de Langues au sein de l'UVHC ne verra pas le jour avant 2007 au plus tôt, dans les locaux de l'ancien restaurant universitaire et qu'à ce titre du matériel de qualité sera nécessaire (des devis sont en cours) ; et qu'il y a, par ailleurs, urgence à renouveler le matériel de base existant à la FLLASH, largement utilisé par tous les enseignants de langues. M. DEMORY ajoute que si, dès l'année prochaine, il nous incombait de faire passer le CLES (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur), il faudrait que nous soyons équipés, soit dans des amphithéâtres ou dans plusieurs salles, d'un matériel audio et vidéo de qualité pour un grand nombre d'étudiants.

M. DULION rappelle que le CLES est un projet mutuel au niveau de l'UVHC et qu'il sera l'occasion de prévoir un programme de réinvestissement et d'en profiter pour y inclure les investissements propres à la FLLASH. M. DEMORY ajoute que le CLES, prévu cette année à titre expérimental (en mars, avril ou mai 2005), est un projet transversal et qu'il a déjà obtenu un financement pour un investissement matériel (étudié avec M. MAYEUR) dans la mesure où certaines épreuves doivent se dérouler dans des salles équipées en multimédia.

Mme ESCARABAJAL évoquant la question du matériel audiovisuel coûteux utilisé au sein du département Arts demande si finalement on peut se permettre de maintenir trop de disciplines diverses (arts plastiques, arts du spectacle, arts audiovisuels, arts numériques) qui représentent un certain coût.

M. HERBIN répond qu'une réflexion a d'ailleurs commencé en ce qui concerne les arts du spectacle : sans aller jusqu'à les supprimer, il s'agit d'étudier la complémentarité avec le pôle d'Arras.

M. HERBIN, après avoir souligné la baisse des effectifs étudiants, informe les membres du Conseil qu'il a voté contre le budget proposé au C.A. de l'UVHC en signe de protestation contre un budget défavorable pour la FLLASH, et propose aux membres du Conseil de voter une motion (jointe en annexe) : motion adoptée à l'unanimité.

Le budget 2005 est soumis au vote : il est adopté par le Conseil (20 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions).

MODIFICATIONS DES MAQUETTES

- En Lettres Modernes :

Semestre 1 :

- rectification d'une erreur dans le livret : dans le tableau du semestre 1 (p 16), lire :
 - Littérature française I : les genres littéraires + méthodologie du **commentaire composé**.
 - Histoire de la littérature I : les œuvres dans leur contexte + méthodologie de la **dissertation**.
- ajout aux modalités d'évaluation de l'UE « genres littéraires » :
 - « Le contrôle continu de l'UE n'est validé que si la fiche bibliographique a été elle-même validée ».

Semestre 6 :

- modification du contrôle des connaissances de l'UE de différenciation « Civilisations de l'Antiquité » (livret p 75) : « juin et septembre : un écrit terminal (2 H) »

- Auparavant, il y avait un écrit et un oral en œuvres littéraires, la modification porte sur la **suppression de l'oral de septembre pour conserver l'écrit**.

M. HERBIN accepte la proposition de cette dernière modification sous réserve de faisabilité en matière de modélisation des examens.

Ces modifications sont votées à l'unanimité.

- Information concernant le département L.E.A. :

Les étudiants ont un stage obligatoire. Ils ont une partie théorique qui donnent lieu à des notes et des points ECTS et tant qu'ils n'ont pas effectué le stage (pendant les vacances d'été), on ne peut pas leur délivrer le diplôme. Selon le logiciel APOGEE, lorsqu'un étudiant obtient tous ses points de crédits ECTS, il a une moyenne supérieure à 10, mais se voit mentionner DEFAYLLANT à la rubrique obtention du diplôme car la note de stage n'a pas été saisie. Ce cas de figure pose un problème à quelques étudiants de LEA souhaitant s'inscrire à l'IUFM pour préparer le professorat des écoles car ils n'ont pas leurs résultats définitifs en juin. M. HERBIN propose la solution suivante : faire en sorte que l'étudiant n'ait pas la moyenne calculée de son diplôme ; tant que la note de stage ne sera pas saisie, la moyenne ne sera pas calculée et ainsi ne figurera pas sur le relevé de notes.

Mme RINGEVAL soulève la question des étudiants qui ont besoin de savoir, lors de l'affichage des résultats, s'ils ont été compensés ou pas.

Mme SPIQUEL suggère un affichage d'une liste nominale des étudiants ayant été compensés.

M. HERBIN indique que l'informaticien avait même envisagé une solution plus complexe en faisant une édition des résultats tel qu'il est prévu aujourd'hui et une édition sans la compensation, version qui serait remise provisoirement à l'étudiant tant qu'il n'a pas effectué son stage.

RÈGLEMENT DU MASTER

M. HERBIN commence à commenter le document intitulé Master FLLASH 2004-2005 diffusé aux Chefs de départements et aux enseignants intervenant dans les séminaires de Master 1 et 2. Mme SPIQUEL et Mme DESCARGUES-GRANT demandent si le Conseil peut valablement se prononcer sur ce document dans la mesure où des problèmes ont été soulevés et seront discutés lors d'une prochaine réunion prévue le 1^{er} décembre et que la plupart des enseignants concernés par le Master ne sont pas présents au sein de ce conseil, d'autant qu'il y a des divergences d'opinions sur le contenu de ce document, notamment en ce qui concerne le tronc commun.

M. HERBIN précise que ce règlement doit être communiqué aux étudiants et doit également être approuvé par le CEVU du 2 décembre 2004, d'où l'urgence.

Une discussion s'instaure néanmoins sur le contenu de ce document, article après article, sur des détails techniques :

Ce règlement devant faire l'objet d'une réflexion ultérieure n'est pas soumis au vote du Conseil.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 17H55.

Etaient présents :

Collège A : M. DESCARGUES-GRANT – S. GOUAZE - J.C. HERBIN –
J. HERRERAS – S. HIRSCHI – H. HORLING - A. SPIQUEL.

Collège B : T. DEMORY - M. ESCARABAJAL – F. LI CRAPI - C. PETILLON –
K. ZIEGER.

Collège AITOS : C. MAILLOT – M. RINGEVAL.

Collège Usagers : M. DABROWSKI - K. MINART – D. WANDOLSKI.

Collège Personnalités
Extérieures A. DELMOTTE - M. GOUGUEC – C. LANCELLE – C. NICOLAS –
R. VANCEULEBROECK.

Invités permanents : S. BASSINET : représenté – F. DOOM - P. DULION – J. HEUDE.

Avaient donné pouvoir :

Collège A : D. TERRIER à J.C. HERBIN

Collège B : N. LEMARCHAND à C. PETILLON

Collège Usagers : J. CLAUDIN à M. DABROWSKI
D. WANDOLSKI à M. DABROWSKI
E. DESSAINT à K. MINART
J.F. KETTERER à K. MINART

Collège Personnalités
Extérieures M.P. DION à A. DELMOTTE
N. HOUSSIER à M. GOUGUEC

Absents excusés : M. MERLIN.

ANNEXE

**MOTION VOTEE LORS DU CONSEIL DE LA FLLASH
DU 18 NOVEMBRE 2004**

Le Conseil de la FLLASH, réuni le 18 novembre 2004, constate, une fois de plus, le caractère insuffisant de la dotation globale de fonctionnement attribuée à cette composante par l'UVHC.

Malgré des efforts réels d'économie dans son fonctionnement (fermeture du LEA à Cambrai, fermeture de plusieurs groupes TD et / ou options, requalification de certains cours..) la FLLASH est d'ores et déjà assurée de ne pouvoir tenir financièrement dans les limites du budget voté ce jour.

Il apparaît qu'au moins 75000 euros feront défaut au fonctionnement normal de la composante en 2005.

Le Conseil de la FLLASH tient à avertir le CA de l'UVHC de la mission de plus en plus impossible que la situation financière actuelle lui impose.

